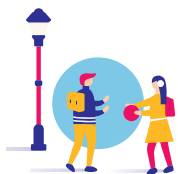


## LE DÉPARTEMENT AGIT



- Il accompagne les personnes âgées, les personnes atteintes d'un handicap, les personnes en insertion, les familles lorsqu'elles rencontrent des difficultés, à une période de leur vie.



- Il construit les routes, les collèges. Il aide les communes et les groupements de communes : l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine est concerné.



- Il soutient la culture, le sport et l'environnement.

Janvier 2019 – D-F5H-0119-002 – Studio graphique du Département d'Ille-et-Vilaine – COM-INS



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.



### Département d'Ille-et-Vilaine

Service offre d'insertion  
1, avenue de la Préfecture  
CS 24218 • 35042 Rennes Cedex  
Tél. : 02 99 02 38 19



[www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)



Ille & Vilaine  
LE DEPARTEMENT

L'aide du  
FSL Maintien

Ille-et-Vilaine, **la vie**  
à taille humaine

Une aide financière du Fonds de solidarité  
logement (FSL) d'Ille-et-Vilaine  
pour vous aider à conserver votre logement  
en cas de difficultés financières

## Vous avez besoin d'aide pour conserver votre logement ?

Selon les situations, les aides du FSL maintien peuvent être attribuées sous forme d'une aide (non remboursable) ou d'un prêt. Elles peuvent prendre 3 formes :



**Le FSL logement** permet de faire face à une dette en lien avec votre logement actuel (loyer, assurance habitation...) ou de faire face au double loyer, si vous avez quitté votre ancien logement depuis moins de deux mois.



**Le FSL fluide** peut vous aider en cas de difficultés de paiement de vos factures d'électricité, d'eau, de gaz...



**Le FSL téléphonie** peut être demandé pour faire face à une dette de téléphone fixe ou d'abonnement internet. Il est accordé uniquement sous forme de prêt.

### Qui peut accéder à ces aides ?

Ces aides peuvent être accordées aux locataires, résidents ou propriétaires occupants, dans la limite d'un plafond de ressources.



## Comment faire une demande de FSL Maintien ?

Pour effectuer une demande, adressez-vous à un travailleur social (au Centre départemental d'action sociale ou Centre communal d'action sociale le plus proche de chez vous ou à votre bailleur social - HLM).

Pour les demandes inférieures à 200 € vous pouvez faire vous-même la demande grâce au formulaire unique (ci-après) et l'adresser à la Caf.

### Attention !

- Avant d'effectuer une demande de FSL logement, vérifiez que vous avez saisi les autres dispositifs d'aides possibles liés au logement, en fonction de votre situation (Visale ou Mobili jeunes : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) ou le dispositif FASTT Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire / [www.fastt.org](http://www.fastt.org)).
- Avant d'effectuer une demande de FSL fluide, vérifiez que vous avez bien fait valoir votre chèque énergie ([www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)).

## QUI CONTACTER POUR UN RENSEIGNEMENT ?



Vous pouvez contacter Info sociale en ligne (ISL), service du Département d'Ille-et-Vilaine par mail à [isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr) ou par téléphone au **0810 20 35 35** (du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h - coût d'une communication locale + 5 cts d'euro par appel).

Pour trouver le Centre départemental d'action sociale de votre secteur, rendez-vous sur [www.ille-et-vilaine.fr/cdas](http://www.ille-et-vilaine.fr/cdas)